

Communauté de Communes

" La Porte Normande "

Siège : 8, rue des épinoches 27220 St André de l'Eure

Tél. 02.32.32.95.00 - Télécopie : 02.32.32.95.01

Compte rendu de l'assemblée générale

Séance ordinaire du 14 avril 2010

L'an deux mil dix et le quatorze avril à 18h30,

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, le 9 avril 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Coudres, sous la présidence de Monsieur Gérard DELAUNEY - président.

Présents : Mmes et Ms Gérard DELAUNEY, Michel LE BESCOND, Dominique DAVARD, Raymond GERLITZER, Sylvain BOREGGIO, Dominique HÉBERT, Max CONFAIS, Roger ALBENQUE, Gilbert PAUL, Jean-Pierre MOREL, Robin SAULNIER, Michel COCHON, Jean-Pierre MORVAN, Raymond CISSEY, Marceau WILMART, Patricia BAZIN, Rosine COULONG, Pierre PERSICO, Daniel LAVIGNE, Josette LEROUX, Isabelle INFROY, Claude BATAIS, Christophe ENÉE, Gérard FAUCHET, Sylvie MALLET, Pierre BAZENET, Jean-Pierre GATINE, Étienne COLLEU, Éric LAINÉ, Claude UGGERI, Jean-Pierre PICHOS, Jean LEBLOND, Didier SCHALLER, Claude ROYOUX, René DAMAZ, Jean DUBOIS, Hubert FAIVRE, Séverine GUESNET, Didier LEMERCIER, Serge MASSON, Pascal DUPRÉ, Marie-Martine COURSIN, Bruno VANCAEYZEELE et Laurence MAILLARD.

Madame Oger, Conseillère Générale, excusée.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Daniel DOUARD a donné pouvoir à monsieur Gérard DELAUNEY et madame Renée BONNARD a donné pouvoir à mademoiselle Séverine GUESNET.

Absent excusé représenté par son suppléant : Monsieur Michel BOURGY représenté par monsieur Hubert FAIVRE.

Absentes excusées : Mesdames Violaine PAULINE et Kitty REVEL.

Absents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre DANGOUMAU, Christine LEMONNE, Gilles VILLEZ, Didier DESSAINT, Bernard PITETTE, Gérard DOLLEY et Michel HERMÉ.

44 présents et 46 votants

Secrétaire de séance : Monsieur Étienne COLLEU.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

1 - Affectation du résultat 2009 CCPN

2 - BP 2010

- 3 - Taux CCPN
- 4 - Commissions,
- 5- Questions diverses.

 A la demande de madame Coulong, Le Président demande à l'assemblée d'ajouter une délibération pour la création d'une commission des finances

L'assemblée donne son accord à l'unanimité des voix (46)

Le président demande des volontaires pour cette commission et propose qu'elle soit composée de 5 à 6 membres, le Président de l'EPCI et la directrice des services en faisant partie naturellement.

Il est proposé :

Une présidente : Madame Coulong

Un vice-président : Monsieur Masson

et des membres : Messieurs Morel, Gatine et L'Hostis.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (46) des voix pour

↳ De créer une commission finances,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Madame Coulong explique que la commission a l'intention de travailler avec les services, pas contre.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Affectation du résultat

Deux propositions ont été faites à l'assemblée selon la demande de monsieur Masson lors de la précédente réunion :

1^{ère} proposition d'affectation du résultat :

CCPN

| Reprise et affectation du résultat | |
|--|--------------|
| Compte administratif N-1 voté le 8 avril 2010 | |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 | 258 330,12 |
| Résultat antérieurs reportés | 713 193,24 |
| Résultat à affecter | 971 523,36 |
| Solde d'exécution de la section investissement de l'exercice N-1 | - 345 147,30 |
| Solde d'exécution cumulé d'investissement | - 317 057,73 |
| Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 | - 597 448,00 |
| Besoin de financement | 914 505,73 |
| Affectation au 1068 | 317 057,73 |
| Report en exploitation R 002 | 654 465,63 |

Avec cette proposition, affectant les 317 054,73€ nécessaires à la couverture du déficit d'investissement 2009, la proposition de variation des taux serait de 1,149 966, et l'emprunt en investissement se décomposerait comme suit tous services confondus :

Emprunt pour matériel : 27 028€

Emprunt pour travaux : 512 522€

Le tout pour un budget investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 062 290€.

Affectation du résultat 2^{ème} proposition :

| CCPN | |
|--|--------------|
| Reprise et affectation du résultat | |
| Compte administratif N-1 voté le avril 2010 | |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 | 258 330,12 |
| Résultat antérieurs reportés | 713 846,48 |
| Résultat à affecter | 971 523,36 |
| Solde d'exécution de la section investissement de l'exercice N-1 | - 345 147,30 |
| Solde d'exécution cumulé d'investissement | - 317 057,73 |
| Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 | - 597 448,00 |
| Besoin de financement | 914 505,73 |
| Affectation au 1068 | 137 057,73 |
| Report en exploitation R 002 | 834 465,63 |

Il est rappelé l'Art R 2311-12 du CGCT :

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, l'excédent de fonctionnement doit couvrir, en priorité, le déficit de la section d'investissement constaté au compte administratif 2009.

C'est la somme de 317 054,73€ qui devrait être inscrite au 1068.

Avec cette proposition, affectant 137 054,73€ au 1068 au lieu des 317 054,73€ nécessaire à la couverture du déficit d'investissement, la proposition de variation des taux serait de 1,07, et l'emprunt en investissement se décomposerait comme suit tous services confondus :

Emprunt pour matériel : 27 028€

Emprunt pour travaux : 512 522€

Emprunt pour couvrir le solde du déficit antérieur : 180 000€

Le tout pour un budget investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 062 290€.

Le Président explique que l'on ne peut couvrir un déficit qu'avec l'excédent de fonctionnement. Une nouvelle proposition est faite, en serrant les taux au maximum on peut faire varier les taux de 1,131650 %.

Monsieur Masson fait part d'un certain nombre d'observations : il estime être mis devant le fait accompli puisque le budget doit être voté pour demain. Il trouve regrettable qu'une commission finances n'ait pas été mise en place en 2009.

Il estime que la collectivité a très peu d'emprunt et que rien ne nous empêchait de faire un emprunt de 180 000€ en 2009, ce qui aurait permis une augmentation de la variation des taux de 1,07 %.

Pour la voirie, sont inscrits 216 000€ de dépenses mais aucune recettes d'inscrites.

Il pense que les restes à réaliser au compte administratif, en dépenses, pour la voirie, ont été inscrits en entier mais qu'il n'y a rien d'inscrit en recettes, il trouve cela gênant ! De plus, pour le budget, le capital d'emprunt n'est pas compris dans les 317 000€ alors qu'il doit être budgété comme le déficit d'emprunt.

En conclusion, pour monsieur Masson, si on avait anticipé l'emprunt, le contrat aurait pu être signé avant le 31 décembre et il n'y aurait pas de problème.

Monsieur Persico pense qu'il est dommage que l'on soit obligé d'augmenter les impôts pour un emprunt non fait et suggère une ligne de trésorerie qui donnerait de la souplesse. Il trouve choquant l'augmentation des impôts pour une grave erreur de gestion.

Le président répond qu'il est toujours facile de critiquer ce qui a été fait. Les documents budgétaires ont été remis depuis longtemps. Les membres de l'assemblée avaient le temps de les étudier et de poser les questions à lui même ou à madame la directrice générale des services.

Il estime qu'il n'était pas logique de contracter un emprunt, puisqu'il n'y avait pas de travaux à régler et avec l'incertitude qui planait sur les travaux à réaliser. Il met aussi l'accent sur les recettes à percevoir par les fonds de concours.

Madame Coulong qualifie ce budget d'irréel et monsieur Persico pense que l'on doit adapter les financements selon les besoins.

Le président traduit en exemples monétaires les conséquences de 13 % d'augmentation des taux, sur les impôts de sa commune. Il fait également le parallèle avec les taux votés sur d'autres communautés comparables à la nôtre.

Il rappelle que la collectivité avait missionné un cabinet spécialisé pour étudier la faisabilité d'une TPU et orienter ainsi le mode de financement de la collectivité ; il avait prédit la situation actuelle.

Madame Coulong rebondit sur cette dernière réflexion en rappelant le coût de cette étude en mentionnant que le ministère des finances aurait réalisé ce constat gratuitement.

Elle explique qu'il n'est pas seulement question de l'augmentation du taux de la communauté mais qu'à cela s'ajoute, pour les administrés, d'autres augmentations d'impôts de l'État, du Conseil général et de la Région. Elle pense que cela est trop lourd pour les foyers qui sont déjà lourdement touchés par la conjoncture actuelle.

Le Président entend bien ces arguments et en est conscient. Il rappelle que si le budget n'est pas voté lors de cette séance, c'est la préfecture qui imposera un budget.

Monsieur Dubois demande des explications sur le fonctionnement budgétaire et pour savoir pourquoi un emprunt de 180 000€ n'est pas inscriptible maintenant.

Le président lui répond que pour l'inscrire, il aurait fallu signer le contrat de cet emprunt avant le 31 décembre 2009, en le faisant maintenant cela couvre le déficit d'investissement, interdit par la loi.

Le président dit aussi que, comme le lui rappelle madame la directrice, le bureau communautaire a été saisi en fin d'année (novembre) pour contractualiser un emprunt et qu'il n'a pas été donné un avis favorable à cette proposition.

Monsieur Morel demande le pourcentage exact du déficit à combler et demande s'il n'est pas possible de répartir ce pourcentage en diminuant d'autant les dépenses sur chaque commission, afin de revenir à l'équilibre.

Le président explique que le déficit n'est pas en investissement mais en fonctionnement.

Monsieur Davard intervient pour signaler que dans sa commune qui possède déjà un taux élevé, ce taux représente 3,44 % et qu'il ne faut pas se focaliser sur 13 %.

Madame Coulong réagit en signalant à nouveau que c'est l'accumulation des impôts qui pose problème.

Elle se pose la question de savoir si la somme inscrite de 77 000€ pour les ados est vraiment judicieux au regard de la fréquentation et du nombre de jeunes concernés et si cela répond vraiment au besoin social du territoire.

Le Président fait référence à la structure ALISA reprise au début de la CCPN étant largement déficitaire et qui, pour lui, correspondait plutôt au « Club Med ».

Monsieur Masson s'insurge et dit qu'il ne peut pas laisser monsieur Delauney dire des choses pareilles. Cette association a permis à des jeunes, qui n'en avaient pas la possibilité, de découvrir des choses qu'ils n'auraient jamais vu sans cela.

Monsieur Boreggio répond à madame Coulong en lui signalant que le secteur Ados est très important et que sa fréquentation est très correcte. Il rappelle que pour intéresser les ados il faut proposer des actions qui sont plus onéreuses à mettre en place, sinon, ils ne viennent pas.

Il pense que le risque de faire ce genre d'analyse précipitée, c'est d'être amené à prendre des décisions radicales qui ne seraient pas judicieuses. Pour lui, en cas de réduction toutes les structures enfance seraient concernées, plus particulièrement les frais de personnel, ce qui induit de facto une limitation de l'accueil.

Monsieur Masson liste les excédents des dernières années (2008 = 800 000€, 2009 = 600 000€). Depuis 2006, il signale que l'augmentation a été supérieure à 50 %, qu'il n'y a pas eu d'emprunt et qu'aucune collectivité à sa connaissance n'a réalisé une augmentation similaire.

Le président fait remarquer que nous avons pris beaucoup de compétences et que nous les exerçons toutes à 100 %.

Monsieur Masson réplique qu'il est plus facile de lever l'impôt à la Communauté que dans une commune.

Madame Coulong souligne qu'il est difficile de mener des comparaisons entre collectivités. Elle cite les communes limitrophes qui ne subiront pas une telle augmentation.

Le président demande à l'assemblée de voter l'augmentation des taux de 13,165 %.

Monsieur Morel demande avant s'il n'est pas possible de baisser le budget primitif faciallement? le temps de contracter un emprunt de façon à limiter l'imposition.

Le Président répond que le budget doit être voté « sincère et véritable » et qu'il n'est pas question de procéder ainsi.

Monsieur Royoux propose que le budget soit voté ainsi et que la commission finances propose pour le prochain budget (2011) une baisse de 15 %.

Madame Coulong rétorque que ce ne sera pas possible puisque dans le cadre des réformes annoncées par le gouvernement, il semble que les taux vont être bloqués pour les deux prochaines années.

Le président conclut que l'État a déjà du mal à faire des projections sur l'avenir, alors, il paraît difficile que de notre côté nous le puissions.

Les délégués passent au vote :

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à :

- 10 voix contre (Mesdames COULONG et COURSIN, messieurs COCHON, MORVAN, PERSICO, LAVIGNE, MASSON, DUPRÉ, ALBANQUE et PAUL).
- 4 abstentions (Mesdames INFROY et MAILLARD et monsieur VANCAEYZEELE)
- 32 voix pour

↳ De voter l'affectation du résultat telle que présentée,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3- CCPN : BP 2010

Vu l'affectation du résultat,

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à :

- 10 voix contre (Mesdames COULONG et COURSIN, messieurs COCHON, MORVAN, PERSICO, LAVIGNE, MASSON, DUPRÉ, ALBANQUE et PAUL).
- 4 abstentions (Mesdames INFROY et MAILLARD et monsieur VANCAEYZEELE)
- 32 voix pour

↳ De voter le budget primitif 2010 tel que présenté,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Voici les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissements répartis par service :

| | | ACTION SOCIALE | URBA LOGE | NECO | ENVIRONNE | ANIMATION | TOURISME | TRANSPORTS | DECHETS | VOIRIE | BATIMENTS | ADMINISTRATI | TOTAL |
|----------------|----------|----------------|-----------|-------|-----------|-----------|----------|------------|-----------|-----------|-----------|--------------|-----------|
| FONCTIONNEMENT | DEPENSES | 1 752 627 | 113 204 | 7 430 | 17 533 | 155 951 | 250 331 | 1 114 221 | 1 462 732 | 821 565 | 38 038 | 1 050 322 | 6 783 954 |
| | RECETTES | 949 203 | 28 526 | 7 500 | 17 289 | 0 | 17 000 | 1 009 385 | 1 481 315 | 750 | 0 | 3 272 986 | 6 783 954 |
| INVESTISSEMENT | DEPENSES | 41 561 | 0 | 0 | 0 | 12 000 | 101 234 | 0 | 100 822 | 1 306 018 | 140 650 | 360 005 | 2 062 290 |
| | RECETTES | 41 561 | 0 | 0 | 244 | 12 000 | 101 234 | 0 | 100 296 | 1 305 755 | 140 650 | 360 550 | 2 062 290 |

Chiffres exprimés en euros

4 - CCPN : Vote des taux

Vu la présentation et le vote du budget

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à :

- 10 voix contre (Mesdames COULONG et COURSIN, messieurs COCHON, MORVAN, PERSICO, LAVIGNE, MASSON, DUPRÉ, ALBANQUE et PAUL).
- 4 abstentions (Mesdames INFROY et MAILLARD et monsieur VANCAEYZEELE)
- 32 voix pour

↳ De voter une variation des taux de 1,131650 %

Nouveaux taux :

- TH : 3,71
- TFB : 7,23
- TFNB : 14,29
- Taux relais TP : 4,19
- Taux relais TPZ : 13,23 avec utilisation de la réserve de 0,08 (Il n'y a plus fraction de taux mise en réserve)

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

II - Commissions

↳ **Tourisme - Animation**

LES EVENEMENTIELS :

➤ « LE FESTIVAL L'EUROPEO ET MUSICALE » du P.A.E.I.

L'orchestre de Cuivres de Paris , Brass Band de 40 musiciens sera en concert le dimanche 25 avril à 17h en l'église de Marcilly-sur-Eure.

➤ « au TOUR des JUNIORS » - Épreuve Nationale de cyclisme avec pour 3^{ème} étape LE NEUBOURG et ville d'arrivée SAINT-ANDRE le dimanche 2 mai.

En pièce jointe, le tableau de l'étape avec les plages horaires quant aux passages sur le territoire des communes de la Porte NORMANDE .

Il est demandé aux Municipalités des communes traversées de mettre quelques personnes en place pour sécuriser le passage de la course.

Merci de bien vouloir nous apporter votre aide.

➤ « **Le Printemps BALKANIQUE** »

Un partenariat la B.D.P. de l'Eure-Association Balkans-Transit - Les Amis de la Bibliothèques de Saint-André et la Porte NORMANDE.La MACEDOINE sera à l'honneur les 10 et 11 mai. Nous accueillerons pendant 2 jours le groupe de Musiciens « BAKLAVA »

- du 4 au 15 mai - à la médiathèque **Exposition de photos** de la République de Macédoine -
- le 10 mai à 17h -(en centre ville, devant la mairie)

Concert gratuit du Groupe BAKLAVA à 18h30 à la médiathèque Projection « Ballade en Macédoine ».

- le 11 mai à 19h à la salle du Clos Mulot : **Concert** de Musique traditionnelle macédonienne & **repas macédonien** - sur réservation. Durant ces 2 jours, les Musiciens interviendront également dans plusieurs écoles du territoire.

➤ **VOUS TROUVEREZ :**

« la collecte d'infos » sur les manifestations à caractère culturel édité par l'Office de Tourisme du Pays d'Eure, d'Avre et d'Iton du 1er Mai à la fin Juin -

➤ Aire de camping-car

Monsieur Cochon demande où en est la réalisation de l'aire de camping car ?

Monsieur Le Bescond indique que la réalisation de celle de Saint-André est lancée. Monsieur Brout précise que des fonds européens peuvent être demandés dans le cas où de l'herbe serait envisagée.

Monsieur Cochon craint que cette aire ne se transforme en aire des gens du voyage.

Monsieur Morel demande si le stationnement sera gratuit.

Il semble que les charges fixes telles que la TEOM, l'entretien, ... seront à la charges de la CCPN, et que seules les charges variables resteront à la charge des camping-caristes.

➤ Voie verte

Monsieur Le Bescond donne la parole à madame Coulong afin d'informer l'assemblée sur l'avancement de la voie verte.

Après plusieurs litiges impliquant des terrains mitoyens à cette voie, et notamment au niveau des ponts, il semblerait que le dossier soit en cours de résolution.

⌘ **Action économique**

➤ Commerce de Prey

Le commerce de Prey ouvrira ses portes le 3 mai.

➤ ZAE de saint André de l'Eure

Monsieur Davard indique que tous les bâtiments de Saint André sont désormais loués. Le dernier bail sera signé le lendemain de cette réunion et sera repris par un traiteur restaurateur.

Concernant la ZAE de Saint André, nous sommes toujours en attente de métrage.

➤ **ZAE de Prey**

Les terrains de la ZAC de Prey sont en cours de transaction. Le compromis de l'un d'entre-eux sera signé le 15 avril et deux autres sont en pourparler.

Les négociations concernant le terrain que l'entreprise Lecoq souhaite acquérir sont toujours en cours et très difficiles à régler.

Une réunion sera programmée courant mai pour la commission économie.

≈ **SPAC**

➤ **STEP de Saint André**

Monsieur Gerlitzer indique que la construction de la station d'épuration de Saint André de l'Eure arrive à terme.

➤ **STEP de La Couture Boussey**

L'avocat a été reçu afin d'évoquer la clause et le montant du préjudice concernant la STEP de La Couture Boussey.

Les boues de la station d'épuration de La Couture Boussey seront exceptionnellement épandues en bout de champs après analyse.

La prochaine commission SPAC est prévue le 26 avril.

≈ **SPANC**

➤ En l'absence de madame Pauline, il n'y a pas de réunion de la commission.

≈ **Action Sociale - Enfance Jeunesse**

➤ Monsieur Boreggio annonce la prochaine réunion action sociale au 20 avril.

≈ **Logement - Urbanisme - Handicap**

➤ Le comité des Maires aura lieu le 28 avril à 18h. A cette occasion, monsieur Picard de la DDT interviendra afin d'expliquer l'ATESAT.

≈ **O.M.**

➤ **Composteurs**

Monsieur Confais communique les dates des 4, 11 et 18 juin retenues concernant les réunions publiques « compostage » sous réserve de disponibilité de salles.

Un référent par commune sera en charge du compostage. Un mail sera prochainement envoyé à chaque commune afin de l'identifier. Une réunion sera organisée le 28 mai afin de former ces référents au compostage.

➤ Redevance Incitative

La commission va désormais se pencher sur l'étude de la collecte et notamment la mise en place de la redevance incitative par la levée, à la présentation. Une réunion a eut lieu avec SNN afin d'étudier diverses possibilités de test.

➤ Collecte en habitat vertical

A Saint André de l'Eure et La Couture Boussey, une convention est en cours d'étude via le SETOM avec les bailleurs sociaux.

III - Questions diverses

↳ Monsieur Confais précise que les communes souhaitant acquérir du compost peuvent se rapprocher du SETOM via la convention distribuée dans chaque commune. Le coût est de 5,25€ H.T la Tonne.

Fin de la séance à 20H